

En résumé, cette solution ne permettrait pas de résoudre les graves problèmes que pose le présent système de commercialisation, mais elle favoriserait du moins une plus grande stabilité de la production de même qu'une augmentation des revenus des producteurs et du rendement de l'industrie. Il faudrait réglementer et contrôler celle-ci, et les versements complémentaires seraient à la charge des contribuables, mais elle contribuerait au maintien de l'industrie canadienne du boeuf, assurerait des revenus satisfaisants à l'ensemble des producteurs et encouragerait peut-être l'expansion des exportations tout en n'entravant pas trop le fonctionnement du marché libre.

3. Modèle de l'Office canadien de commercialisation des oeufs

Ce modèle a pour objectif la création d'une société de producteurs, composée de représentants de chaque province et du gouvernement, qui serait chargée d'imposer une structure nationale des prix visant à permettre aux producteurs de boeuf de récupérer dans l'ensemble leurs coûts de production et de réaliser un profit raisonnable. Cette société pourrait être établie à l'échelle fédérale en vertu de la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme, si elle était modifiée de façon à inclure la production du boeuf, et se fonderait sur un accord fédéral-provincial détaillant les éléments du plan. Il serait peut-être nécessaire de procéder à des référendums provinciaux,

La structure des prix serait appuyée par un programme de gestion de l'offre de boeuf, faisant appel à des contingents basés sur la production antérieure et à des contingents d'importation négociés, à quoi s'ajouterait un programme d'écoulement des produits non vendus aux prix établis. Le programme